



Octobre 2014

Coût estimatif du renforcement du Tribunal

1. L'augmentation de 12 du nombre de juges du Tribunal nécessiterait des crédits supplémentaires dont le montant peut être estimé à 11,6 millions d'euros en «année de croisière».

Ce montant comprend les rémunérations et charges connexes des 12 juges, du personnel de leur cabinet (51 postes en tenant compte des 9 référendaires déjà obtenus en 2014) et du personnel du greffe (17 postes) ainsi que les dépenses de fonctionnement correspondantes (en matière d'immobilier, de mobilier et d'informatique). Lors de l'année de création, les diverses dépenses d'installation seraient de l'ordre de 3,4 millions d'euros.

Par rapport à la fiche financière jointe à la proposition de la Cour de justice de mars 2011, la réduction des crédits nécessaires en année de croisière est d'un peu plus de 2 millions d'euros. Elle s'explique essentiellement par les crédits déjà obtenus en 2014 pour les 9 référendaires.

2. L'ajout de 7 juges au Tribunal par l'intégration du Tribunal de la fonction publique (TFP) se traduirait par un besoin de crédits supplémentaires de 2,4 millions d'euros.

Ce surcoût résulte essentiellement d'une structure de cabinet plus étroite au Tribunal qu'au TFP. Quant au personnel du greffe du TFP, son intégration dans le greffe du Tribunal serait sans incidence financière.

Au moment de l'intégration du TFP, il faudrait prévoir des dépenses d'installation égales à 1,3 million d'euros (au plus, dans l'hypothèse où aucun des juges en fonction au TFP ne serait désigné pour être juge au Tribunal).

3. Enfin, le montant des crédits nécessaires lors de l'augmentation de 9 du nombre de juges au Tribunal peut être estimé à 8,9 millions d'euros en année de croisière.

Ce montant comprend les rémunérations et charges connexes des 9 juges et du personnel de leur cabinet (45 postes) ainsi que les dépenses de fonctionnement correspondantes. Le surcoût lors de la première année serait d'environ 2,2 millions d'euros.

4. Finalement, par rapport au budget de la Cour et par rapport au budget administratif de l'ensemble des institutions, le poids du coût du renforcement du Tribunal serait, en année de croisière, le suivant :

	Budget de la Cour		Budget administratif total des institutions	
Montant 2014	348,7 Mio€	100 %	6.783,2 Mio€	100 %
Création 12 juges	11,6 Mio€	3,3 %	11,6 Mio€	0,17 %
Création 7 juges (intégration TFP)	2,4 Mio€	0,7 %	2,4 Mio€	0,03 %
Création 9 juges	8,9 Mio€	2,6 %	8,9 Mio€	0,13 %
Total (28 juges)	22,9 Mio€	6,6 %	22,9 Mio€	0,34 %